



# Rapport d'activités

**2024  
2025**



**CAVAC**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

CAPITALE-NATIONALE  
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Formé pour vous épauler



# Rapport d'activités

2024  
2025

**CAVAC**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

CAPITALE-NATIONALE  
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Formé pour vous épauler

<b>GOVERNANCE ET DIRECTION</b>	<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS, PROJETS SPÉCIAUX ET SOUTIEN AU TÉMOIGNAGE</b>	<b>25</b>
Mot du président	5	L'entrée dans nos services	26
Mot de la direction générale	7	Accompagner au quotidien : les services courants du CAVAC	27
Mot des directrices – services et cliniques.	9	Portrait d'ensemble des services et de la clientèle	28
Conseil d'administration	11	Projets spécifiques : des réponses adaptées à des réalités particulières	30
<b>PORTRAIT DE L'ORGANISME</b>	<b>12</b>	Soutien au témoignage et à la participation judiciaire	34
Historique	13	<b>PROGRAMMES ET ENTENTES DE COLLABORATION</b>	<b>35</b>
Mission	13	Programmes offerts en partenariat avec les autorités judiciaires et institutionnelles	36
Vision	13	Ententes de collaboration	39
Valeurs	13	<b>PARTENARIAT ET CONCERTATION INTERSECTORIELS</b>	<b>40</b>
Territoire couvert	14	Comités et centres locaux d'intégration de service	41
Services offerts	14	Concertation régionale	43
Points de service	15	<b>RAYONNEMENT ET SENSIBILISATION</b>	<b>44</b>
Caractéristiques démographiques	16	Région de la Capitale-Nationale	45
Structure organisationnelle	17	Région de Chaudière-Appalaches	45
<b>FAITS SAILLANTS 2024-2025</b>	<b>18</b>	<b>PERSPECTIVES 2025-2026</b>	<b>47</b>
Capital humain	19	<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>48</b>
Activités cliniques (volume et tendances)	19	Partenaires financiers et institutionnels	48
Offre de services (profil)	19	Partenaires communautaires	48
Profil de la clientèle	19		
Projets spécifiques et programmes	20		
Partenariats structurants	20		
Rayonnement et sensibilisation	20		
<b>CAPITAL HUMAIN ET ÉVOLUTION ORGANISATIONNELLE</b>	<b>21</b>		
Portrait de l'équipe	22		
Mouvement de personnel et défis de recrutement	22		
Actualisation des compétences	23		
Comités de travail	23		

# Gouvernance et direction



Le CAVAC de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches repose sur une **structure de gouvernance solide et engagée**, assurant la cohérence entre la **mission, les valeurs, les orientations stratégiques** et la **gestion quotidienne des activités**.

La directrice générale, appuyée par le conseil d'administration et son comité de gestion, veille à maintenir un **équilibre** entre la **rigueur administrative, l'innovation clinique** et la **mobilisation du personnel**.

En 2024-2025, **les efforts se sont concentrés sur la consolidation** de la structure organisationnelle, la **pérennité des ressources humaines** et le **renforcement des mécanismes de soutien clinique et administratif**.

Cette gouvernance intégrée permet au CAVAC de répondre avec **agilité, transparence et efficacité** aux **besoins des personnes victimes et de leurs proches**, tout en soutenant le **développement professionnel** et le **bien-être du personnel**.

# Mot du président



**Patrick Bérubé,**  
avocat  
Directeur général du  
Service d'entraide  
de Pintendre

## La dernière année

La dernière année reflète les nombreux mandats qui sont confiés au CAVAC et plus particulièrement au CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. Je suis très heureux de constater l'expansion de cette organisation et sa capacité à grandir et à répondre aux défis.

En ce qui concerne la gouvernance, cette année s'est déroulée sous le signe de la stabilité et de la continuité. Le conseil d'administration a particulièrement appuyé le comité stratégique provincial et ses démarches afin d'améliorer les conditions de travail dans les CAVAC et ultimement, les services offerts à la clientèle. Il a entre autres appuyé la création d'une structure formelle pour le Réseau des CAVAC.

D'ailleurs, le comité stratégique du réseau comprend entre autres un représentant provenant du conseil d'administration de notre CAVAC et notre directrice générale. Ainsi, notre implication se situe autant au niveau local que provincial.

De plus, le conseil d'administration a entériné la signature d'un protocole d'entente avec le Service de police de Wendake. Ce protocole permet d'assurer une présence du CAVAC dans l'ensemble des secteurs compris sur son territoire.

Un projet pilote a aussi été autorisé par le conseil d'administration afin d'offrir des services au sein du Bureau des Affaires de la Jeunesse. L'objectif est d'accompagner et d'être présent pour les victimes de crimes commis par des mineurs et traités par la Chambre de la jeunesse.

## Remerciements

Je dois tout d'abord souligner le travail de la directrice générale de notre organisation. Nadia occupe à merveille depuis près de dix ans ce poste névralgique. Elle a su faire grandir et évoluer cette organisation. Elle a aussi pu compter sur le soutien essentiel de son équipe de direction complétée par Annie et Dominique.

Je dois aussi remercier l'ensemble de l'équipe du CAVAC qui œuvre au quotidien pour joindre et accompagner les victimes et leurs proches. Au fil des années, cette équipe a su grandir et s'ajuster aux réalités changeantes des victimes.

Le CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches est en mesure de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce au soutien financier et administratif de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC). Je voudrais aussi remercier le ministre de la Justice pour sa confiance à l'égard de notre CAVAC.

Un énorme merci à tous les partenaires du réseau judiciaire, communautaire et de la santé et des services sociaux pour leur contribution et leur indispensable collaboration encore cette année.

Enfin, je me dois de remercier et de souligner le travail des membres du conseil d'administration. Leur présence, leurs réflexions et leur dévouement assurent la qualité et la collégialité des travaux lors des séances. Merci à Michel, Andréanne, Éric, Anne, Sandra et Oliver.

En terminant, je souhaite que l'année à venir soit aussi belle et remplie que la dernière. Le soutien offert par le CAVAC aux victimes et à leurs proches est essentiel. Nous allons continuer à prendre les actions et les mesures nécessaires afin de poursuivre cette mission et de joindre toujours plus de personnes.



Le président,  
**Patrick Bérubé**

# Mot de la direction générale



**Nadia Morin,**  
psychosociologue  
Directrice générale  
du CAVAC

L'année 2024-2025 aura été marquée par une **croissance soutenue de la demande de services** et une **mobilisation exemplaire de nos équipes**.

Avec une augmentation de **11,5 % des nouvelles demandes** nous ayant été adressées, une **augmentation de 13,5 % du nombre de dossiers ouverts** et **plus de 122 000 interventions**, le CAVAC a su maintenir un **accompagnement humain, rigoureux et profondément ancré** dans la réalité des personnes victimes. Ces résultats témoignent de la **solidité de notre organisation** et de la **pertinence de notre mission**.

Avec l'implication de mon équipe de gestion, **nous avons relevé d'importants défis de recrutement tout en consolidant nos pratiques cliniques**. Ces efforts collectifs assurent la **stabilité et la qualité de nos services** dans un contexte où **les besoins continuent de croître**.

Au-delà des chiffres, c'est la **cohésion et le professionnalisme des équipes** qui permettent à notre organisation de **demeurer un repère de confiance** pour les **personnes victimes d'infraction criminelle**.

Nos **projets structurants (ALIVS, ÉDIES et Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale)** ont connu une **progression constante**. Notons qu'un **3e district judiciaire s'est ajouté en octobre 2024**, soit celui de la **Beauce**, portant maintenant à trois le nombre de districts dotés d'un tribunal spécialisé sur notre territoire.

Ensuite, nos **différents programmes** et nos **ententes de collaboration et de partenariat** ont également connu une **croissance** comme en témoignent les résultats présentés dans le présent rapport d'activités.

Par ailleurs, nos activités de **sensibilisation et de rayonnement** ont rejoint plus de **725 personnes**, contribuant à une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes victimes, leurs proches et les témoins.

Sur le plan de la gouvernance, nous avons appuyé la **création de l'OBNL du Réseau des CAVAC**, étape déterminante vers une gouvernance provinciale moderne et structurée. Nous avons également signé un **protocole d'entente avec le Service de police de Wendake**, symbole fort d'un maillage territorial complet et inclusif. Enfin, la **mise en œuvre du projet pilote au Bureau des Affaires de la Jeunesse**, financé à même un fonds dédié, illustre notre volonté de répondre aux **besoins des jeunes victimes**, un peu moins présentes dans nos services.

Ces réalisations reposent sur une **gestion rigoureuse et transparente**. Le changement de firme de vérification, la collaboration avec **MNP CPA** et la planification financière prudente témoignent de notre souci d'intégrité et d'efficacité. Dans un **contexte de financement restreint**, nous avons su **préserver notre stabilité, consolider nos effectifs** et **investir** dans ce qui demeure notre plus **grande richesse : les personnes**.

Je tiens à remercier chaleureusement le **conseil d'administration**, sous la présidence de Patrick Bérubé, pour son **appui constant, la qualité du dialogue et la confiance témoignée**. À chacune et chacun des membres de notre équipe, je veux réitérer ma reconnaissance et ma fierté : votre **engagement**, votre **compétence** et votre **humanité** donnent tout son sens à notre mission.

Nous abordons la prochaine année avec **confiance et détermination**, portés par une organisation solide, un réseau en transformation et une mission toujours aussi essentielle : **accompagner, soutenir et redonner confiance** à celles et ceux qui traversent l'épreuve d'un crime.

Ensemble, continuons de **faire rayonner un CAVAC humain, innovant et tourné vers l'avenir**.



**Nadia Morin**  
Directrice générale

# Mot des directrices – services et cliniques



**Dominique Poirier**  
Directrice clinique

**Annie Gagnon**  
Directrice des services

L'année 2024-2025 a été marquée par la **consolidation de notre structure de soutien clinique**. Grâce à l'apport de deux conseillères cliniques, nous avons pu **formaliser différentes modalités d'accompagnement** : rencontres statutaires régulières pour les nouveaux membres du personnel, suivis mensuels selon les besoins et rencontres trimestrielles en fonction de l'ancienneté. **Le soutien ponctuel demeure toutefois une priorité**, puisqu'offert au bon moment, il favorise une **prestation de services plus efficiente** auprès de la clientèle. L'accueil positif réservé à ces nouvelles pratiques confirme leur contribution à **l'harmonisation des interventions** et au **sentiment de confiance des intervenant-e-s** face aux **situations complexes**, en cohérence avec les **exigences professionnelles**.

Dans le même esprit, la **formation sur la tenue de dossier a été mise à jour** à la lumière des **recommandations issues des inspections des ordres professionnels**. Les sections « analyse », « opinion professionnelle » et « plan d'intervention » ont été revues afin de mieux refléter les interventions réalisées. **Un nouveau guide accompagnera cette mise à jour**, et la **formation interne a été déployée à l'ensemble de l'équipe dès le printemps 2025**.

**Notre mandat consiste également à assurer une vigie constante de la qualité des services**, ce qui nous amène à **revisiter nos façons de faire et à innover**. À cet égard, **un projet pilote a été instauré en janvier 2025** dans Québec-métro pour le **suivi judiciaire lors des enquêtes sur remise en liberté**. L'instauration d'un horaire de garde, avec un-e intervenant-e spécifiquement attitré-e, permet désormais une **meilleure planification** quotidienne et une **organisation plus fluide**. L'adhésion de l'équipe est forte, et nous envisageons de pérenniser cette initiative.

Dans le souci d'offrir des approches d'intervention complémentaires et mieux adaptées aux besoins de notre clientèle, nous avons, en collaboration avec le Comité responsable des événements, retenu les services d'une art-thérapeute. Un groupe fermé a été constitué, permettant aux participantes de prendre part à huit séances au cours desquelles diverses formes de création artistique ont été utilisées pour soutenir leur processus de rétablissement. À la lumière du sondage de satisfaction réalisé auprès des participantes, nous avons pu constater l'impact positif de cette approche chez plusieurs personnes victimes.

La **lutte contre la violence conjugale et sexuelle** demeure un **enjeu central**. Notre **participation active** à de **nombreuses tables de concertation** a permis **d'approfondir plusieurs thématiques** : contrôle coercitif, impacts sur les enfants, usage des technologies dans les dynamiques de violence et consentement. Ces **espaces de réflexion** témoignent d'une **mobilisation constante des partenaires** et d'une **volonté commune** de développer des **approches concertées**.

Sur le plan des **ressources humaines**, l'année 2024-2025 s'est inscrite dans la continuité des précédentes **avec l'intégration de huit nouvelles personnes au sein de l'équipe**. Le **recrutement** a été mené avec le **souci constant de miser non seulement sur la compétence**, mais aussi sur la **capacité d'adaptation** et la contribution à une dynamique d'équipe positive et harmonieuse. Nous sommes convaincues que la **qualité des relations et le climat de travail** constituent des **leviers** essentiels à la **satisfaction** et à la **réduction du personnel**.

En terminant, nous souhaitons exprimer **notre profonde reconnaissance à l'ensemble de l'équipe**. Par votre **engagement** quotidien, vous faites une réelle différence dans le parcours des personnes victimes, des témoins et de leurs proches, tout en **contribuant à un milieu de travail riche, collaboratif et stimulant**. Votre **professionnalisme**, vos **échanges** et votre **solidarité** nourrissent la **croissance de notre organisation** et **l'amélioration continue de nos pratiques**. Ensemble, continuons de cultiver ce **capital humain si précieux**.



**Dominique Poirier**  
Sexologue et directrice clinique



**Annie Gagnon**  
Travailleuse sociale et directrice des services

# Conseil d'administration

Élu par les membres lors de l'assemblée générale annuelle, le **conseil d'administration** veille à la **bonne gouvernance et à l'orientation stratégique de l'organisation**. Il en surveille les affaires, soutient sa croissance et assure sa pérennité. **Cette année, le conseil s'est réuni à six reprises et a rendu une dizaine de décisions.**



## Composition

### Président

#### **Patrick Bérubé**

Directeur général du Service d'entraide de Pintendre ■ *Région Chaudière-Appalaches (membre organisme)*

### Vice-président

#### **M<sup>e</sup> Michel Bérubé**

Procureur chef adjoint par intérim aux poursuites criminelles et pénales, District de Québec ■ *Région de la Capitale-Nationale (membre partenaire)*

### Trésorier

#### **Éric Descarreaux**

Capitaine, Module des crimes majeurs / Unité des crimes graves, Service de police de la Ville de Québec ■ *Région de la Capitale-Nationale (membre partenaire)*

### Secrétaire

#### **M<sup>e</sup> Andréanne Sirois**

Procureure aux poursuites criminelles et pénales, District de Québec ■ *Région de la Capitale-Nationale (membre partenaire)*

### Administratrice

#### **Anne Couture**

*Région de la Capitale-Nationale (membre de la communauté)*

### Administrateur

#### **Olivier Ouellet**

Directeur général d'Équijustice Lévis ■ *Région Chaudière-Appalaches (membre partenaire)*

### Administratrice

#### **Sandra Labrie**

Adjointe au directeur de la protection de la jeunesse ■ *Région de la Capitale-Nationale (membre partenaire)*

# Portrait de l'organisme





## Historique

C'est dans les années 1970-80 que se manifestent les **premiers efforts communautaires et gouvernementaux pour soutenir les femmes victimes de violence**, notamment **conjugale**. En 1972, le Québec devient la **deuxième province canadienne** à instaurer un **régime d'indemnisation par la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)**. Le **crime y est alors reconnu comme un risque social que l'État doit assumer**, non par obligation légale, mais **par devoir moral**, établissant ainsi un système de réparation fondé sur la solidarité collective.

Durant les années 1980-90, des **politiques et structures visant toutes les personnes victimes sont créées**. L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) joue un rôle central en réclamant une **loi québécoise définissant clairement les droits des victimes et permettant l'ouverture de centres d'aide**. En 1988, l'Assemblée nationale adopte la **Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels**, qui institue le **Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)**, financé par des **contributions pénales**, ainsi que le **Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)**, sous l'égide du ministère de la Justice. C'est de cette loi que **naissent les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)**, dont le **premier est établi à Québec**, aujourd'hui le **seul CAVAC à desservir deux régions administratives (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches)**.

Enfin, en **2012, les 17 CAVAC s'unissent en réseau informel** afin de parler d'une voix commune sur la **scène provinciale**, partager les **meilleures pratiques d'intervention** et **garantir** à toutes les victimes, leurs proches et les témoins, **une qualité de service uniforme à travers le Québec**.

## Mission

Offrir des **services d'intervention psychosociale et post-traumatique**, ainsi qu'un **accompagnement dans le parcours sociojudiciaire**, à **toute personne victime d'infraction criminelle**, à ses **proches** et aux **témoins**, afin d'**agir sur les conséquences du crime**.

Ces services sont **confidentiels, gratuits** et **accessibles**, sans distinction :

- ▶ d'âge, de genre ou d'identité de genre;
- ▶ du type, de la gravité ou du moment de l'infraction;
- ▶ du statut de l'auteur présumé (identifié, dénoncé, poursuivi, reconnu coupable ou non).

## Vision

Une société où **chaque victime** d'infraction criminelle **est reconnue et a accès à des services spécialisés répondant à ses besoins**.

## Valeurs

### Respect

compassion, dévouement, universalité

### Professionalisme

rigueur, efficacité, expertise

### Engagement

courage, responsabilité, action

### Cohérence

unité, harmonie

### Ouverture

accès, écoute, disponibilité

## Services offerts

À la suite d'une infraction criminelle, les personnes victimes peuvent subir divers impacts selon la nature du crime, leur vulnérabilité et leur environnement social ou familial. **Une intervention rapide réduit notamment les risques de développer un état de stress post-traumatique (ESPT).**

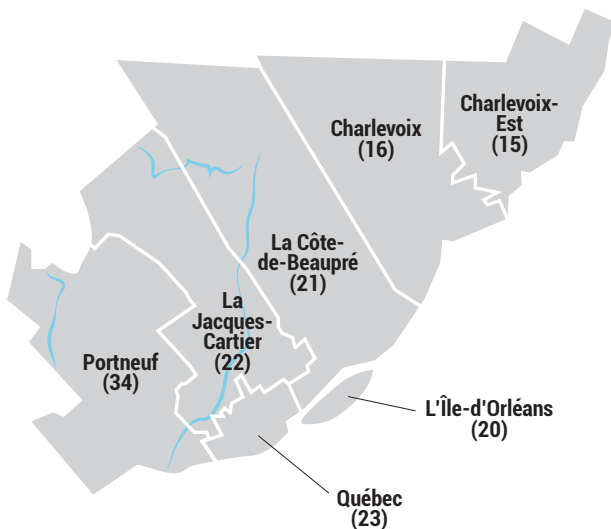
Nos services, gratuits et confidentiels, comprennent :

- ▶ **l'intervention** post-traumatique et psychosociojudiciaire;
- ▶ **l'accompagnement** à chaque étape du processus judiciaire;
- ▶ **le suivi et l'information** sur les droits et recours;
- ▶ **la préparation** au témoignage;
- ▶ **l'orientation** vers les ressources appropriées;
- ▶ **l'assistance technique** dans diverses démarches (IVAC, CNESST, SAAQ, résiliation de bail, Déclaration de la victime sur les conséquences du crime, etc.).

## Territoire couvert

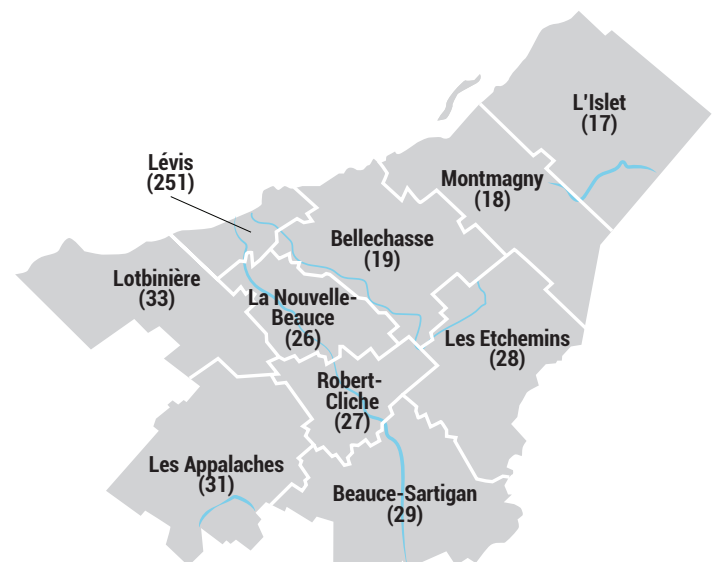
### La Capitale-Nationale (03)

La région de la Capitale Nationale est un territoire étendu sur une **superficie de 18 844 kilomètres carrés**. La population est de **812 328 personnes**. Cette région se divise en **sept (7) MRC** : Charlevoix, Charlevoix-Est, Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île d'Orléans, Portneuf, Québec et ses arrondissements.



### Chaudière-Appalaches (12)

La région de Chaudière-Appalaches est un territoire étendu sur une superficie de 15 073 kilomètres carrés. La population est de **455 812 personnes**. Cette région est divisée en **dix (10) MRC** : Lévis, Beauce-Sartigan, Bellechasse, Nouvelle-Beauce, Appalaches, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny et Robert-Cliche.





## Points de service

Les services du CAVAC sont dispensés dans les deux régions administratives à partir de 12 points de service répartis de la façon suivante :

### Pignon sur rue :

- ▶ Siège social à Québec
- ▶ Locaux du SIAM à Québec
- ▶ Pont-Rouge
- ▶ Lévis

### Palais de justice :

- ▶ Palais de justice de Québec
- ▶ Palais de justice de La Malbaie
- ▶ Palais de justice de Montmagny
- ▶ Palais de justice de St-Joseph de Beauce
- ▶ Palais de justice de Thetford Mines

### Postes de police :

- ▶ Service de police de la ville de Québec
- ▶ Sûreté du Québec (quartier général à Québec)
- ▶ Service de police de la ville de Lévis



## Caractéristiques démographiques



L'organisme dessert **deux régions administratives** (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), totalisant **1,27 million d'habitants**.



La Capitale-Nationale se classe **3<sup>e</sup> au Québec** par sa population et connaît une **forte croissance démographique** ainsi qu'une **hausse des crimes contre la personne** en milieu urbain.<sup>1</sup>



La région de Chaudière-Appalaches, bien qu'elle se classe au **8<sup>e</sup> rang en importance**, connaît une hausse du volume criminel. Cette augmentation s'observe malgré un **taux globalement plus faible**, dans un contexte marqué par des **enjeux d'accès et de mobilité** liés à l'étendue de son territoire à la fois rural et mixte.<sup>2</sup>



Nous collaborons avec **quatre corps policiers** et **cinq districts judiciaires**, dont celui de Québec, 3<sup>e</sup> en importance au Québec en termes de volume de causes impliquant des crimes contre la personne.



Le **tribunal spécialisé** y est implanté à **Québec, Montmagny** et en **Beauce**.



La Capitale-Nationale accueille de plus en plus d'**immigrants** et de **résidents non permanents**, générant des besoins accrus en **services multilingues**. On parle d'une **augmentation de 6,9 %** dans les dernières années.<sup>3</sup>



Elle comprend aussi la **Nation huronne-wendate (1 455 résidents à Wendake)** et une importante population autochtone urbaine à Québec.



Depuis 2018, la région abrite le tout premier **Centre SIAM** pour enfants victimes d'abus et de maltraitance.<sup>4</sup>

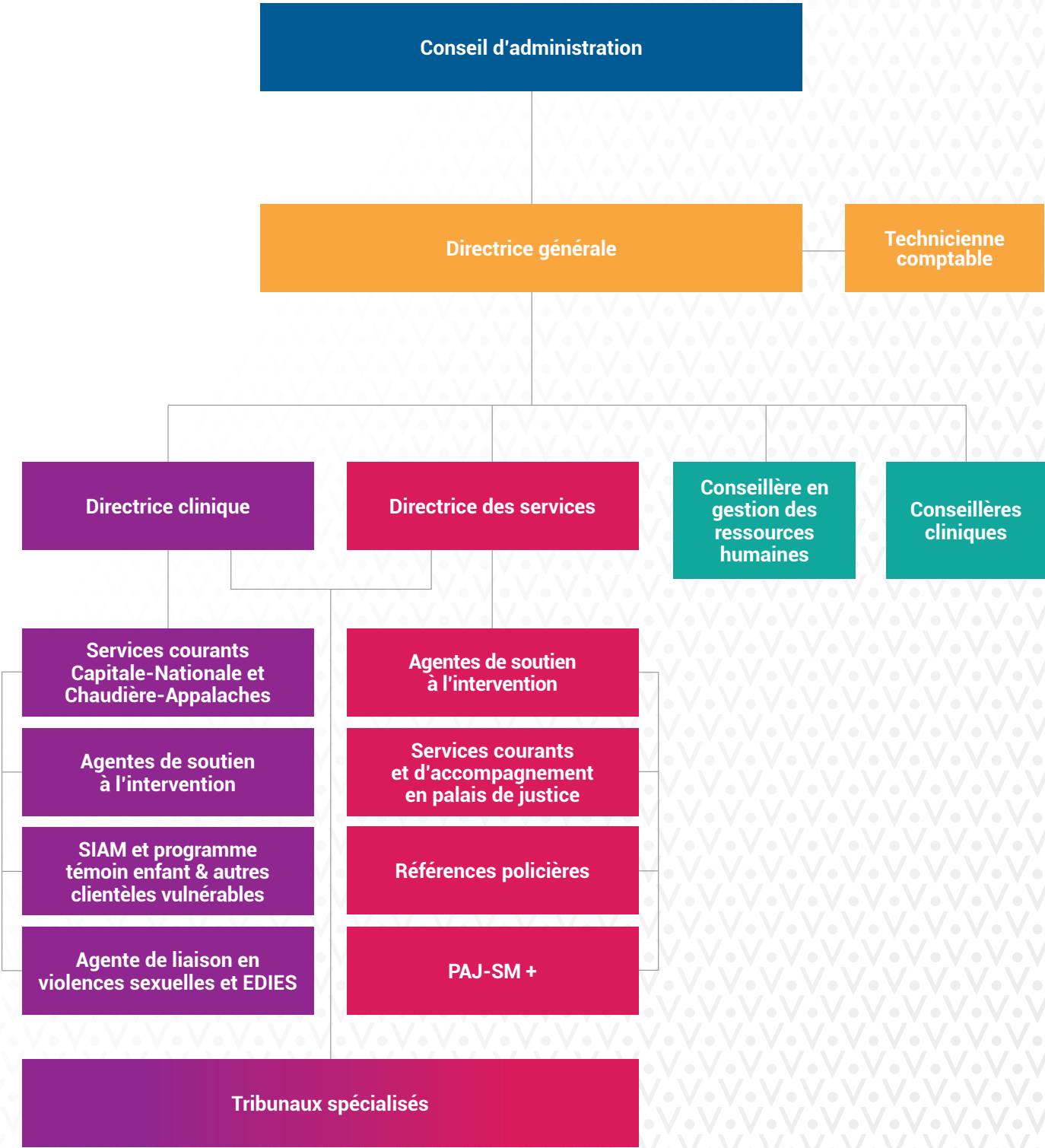
<sup>1</sup> <https://www.observat.qc.ca/statistiques/nombre-et-taux-dinfractions-au-code-criminel-selon-la-region-administrative-quebec-2021-a-et-2022p/>

<sup>2</sup> <https://www.observat.qc.ca/statistiques/nombre-et-taux-dinfractions-au-code-criminel-selon-la-region-administrative-quebec-2021-a-et-2022p/>

<sup>3</sup> [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration\\_Capitale-Nationale.pdf?utm\\_source=chatgpt.com](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-action-regionaux/Portrait-Immigration_Capitale-Nationale.pdf?utm_source=chatgpt.com)

<sup>4</sup> <https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/services/jeunesse/protection-jeunesse/siam>

# Structure organisationnelle



# Faits saillants 2024-2025



## Capital humain

56 postes au 31 mars 2025 (7 autofinancés);  
8 départs / 8 embauches; 5 postes vacants.

**Supervision clinique renforcée**  
(retour en présentiel et heures dédiées  
aux équipes et à l'encadrement).

**Formation continue**  
(trauma, VC, justice réparatrice, diversité,  
santé mentale; ateliers RH).

## Activités cliniques (volume et tendances)

Nouvelles demandes : 3 813 (+11,5 %).

Dossiers ouverts : 3 027 (+13,5 %).

Interventions totales : 122 694 (+15,9 %).

Accueil/évaluation : 7 001 demandes (+11 %).

Références policières : 7 117 dossiers (+20 %)

## Offre de services (profil)

Répartition des services offerts : **Information - droits et recours (26 %), Interventions cliniques (23 %), suivi judiciaire, aide technique et accompagnement (15 %), orientation et référencement (6 %), autres interventions et activités de soutien (30 %).**

Sources principales de référencement :  
**réseau judiciaire 23 %, corps policiers 17 %  
(48 % non précisé).**

Plainte policière dans **86 %** des dossiers;  
accusations DPCP dans **62 %**.

## Profil de la clientèle

Femmes/filles (75 %); 35–54 ans (43 %)  
18–34 ans (33 %).

Victimes directes 86 %; crimes contre la  
personne 94 %; contexte conjugal 45 %.

**+13,5 %**  
DOSSIERS  
OUVERTS

NOUVELLES  
DEMANDES

**+11,5 %**

**19**

ENFANTS/  
ADOLESCENTS  
PRÉPARÉS AU  
TÉMOIGNAGE

**+15,9 %**

## Projets spécifiques et programmes

**Tribunal spécialisé** : intensification des activités; **rencontres initiales Québec +63 %**, **Montmagny +28 %** (phase pilote conclue; poursuite vers déploiement).

**ALIVS** : 115 nouveaux dossiers (+9,5 %); 286 actifs (+36,8 %); 3 904 interventions (-13,3 %) – **complexité accrue** des situations.

**ÉDIES** : 20 nouveaux dossiers, 603 interventions, 47 dossiers actifs (↑) – **baisse liée à un poste vacant et restructuration EILP**, reprise amorcée.

**PTE** : 19 enfants/adolescents préparés au témoignage.

**PTV-VC/VS** : déploiement en cours (données probantes à venir).

**PAJ-SM+** (territoire quasi complet) : 35 dossiers victimes accompagnés (Québec 18; Montmagny 4).

**PMRG** : 275 dossiers (-4 %); forte hausse Québec – **cour municipale +36 %**; 827 communications aux victimes.

**PRIDO (CQLC)** : 27 dossiers (-33 %).

**INFOVAC** : 13 298 envois (+4 %); **CAVAC-Info** : 4 401 envois (+9 %).

**Bracelet antirapprochement** : 166 références (+7 %).

## Partenariats structurants

**Protocole CSJ-CAVAC** : références directes vers des **avocats spécialisés VC** pour **ordonnances de protection** (déployé en 2023-2024).

**SIAM** : forte croissance – 297 références, 271 dossiers ouverts, 543 actifs, 7 560 interventions (+56 %); 29 % des interventions avec partenaires (vs 12 % dans les services courants) démontrant la forte intersectorialité amenée par le projet.

**Centre d'expertise Le Colibri** : participation à 26 comités/rencontres; implantation intersectorielle en cours.

## Rayonnement et sensibilisation

725 personnes rejointes (sensibilisation, formations, représentations) sur le territoire

2 conférences grand public, 4 ateliers d'autodéfense et un premier groupe d'art-thérapie.

18 activités de représentation à Québec; présence accrue auprès des réseaux collégial et universitaire.

# 56 POSTES

+13,5 %  
DOSSIERS OUVERTS



# Capital humain et évolution organisationnelle



## Portrait de l'équipe

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, l'organisation comptait **56 postes** dont **sept sont autofinancés**.

### Équipe de gestion et de direction

- ▶ Directrice générale (DG)
- ▶ Directrice clinique (DC)
- ▶ Directrice des services (DS)

### Équipe de soutien organisationnel et clinique

- ▶ Conseiller-ère en ressources humaines et à l'organisation des services (CRHO)
- ▶ Conseillères cliniques clinique (CC)
- ▶ Cheffe d'équipe ISL

### Équipe d'intervention psychosociale et sociojudiciaire

- ▶ Agent-e d'intervention – services courants (AI services courants)
- ▶ Agent-e d'intervention en palais de justice (AI palais de justice)
- ▶ Agent-e d'intervention en référence policière (AI Ref Pol)
- ▶ Agent-e d'intervention SIAM (AI SIAM)
- ▶ Agent-e de liaison et d'intervention en violence sexuelle (ALIVS)
- ▶ Agent-e d'intervention au sein de l'Équipe Dédiee d'Intervention en Exploitation Sexuelle (ÉDIES)
- ▶ Intervenante sociojudiciaire de liaison (ISL)
- ▶ Intervenante sociojudiciaire de liaison hybride (ISL/AI)
- ▶ Agent-e de soutien à l'intervention (ASI)
- ▶ Intervenante responsable d'un chien d'assistance judiciaire MIRA (IRCAJ-MIRA)

### Équipe de soutien administratif et logistique

- ▶ Adjointe administrative / technicienne comptable

## Mouvement de personnel et défis de recrutement

L'année 2024-2025 a été marquée par un **mouvement de personnel important**. **Huit personnes ont quitté l'organisation, tandis que huit nouvelles recrues se sont jointes à l'équipe**. Au 31 mars 2025, cinq postes demeuraient à pourvoir.

Les départs observés sont **principalement attribuables à la recherche de meilleures conditions salariales ou à un changement de trajectoire professionnelle**. Les équipes des intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) et des agentes de soutien à l'intervention (ASI) **ont été particulièrement touchées par ces mouvements**.

Des **efforts soutenus** sont déployés afin de retrouver une **stabilité organisationnelle en 2025-2026**. Cependant, le **recrutement de personnes formées en intervention demeure un défi considérable**, dans un contexte où la demande de main-d'œuvre qualifiée en relation d'aide continue d'augmenter à l'échelle provinciale.



## Actualisation des compétences

Le CAVAC accorde une importance constante au **développement professionnel** et à la **mise à jour des compétences cliniques** de l'équipe.

En 2024-2025, plusieurs formations, conférences et webinaires ont permis d'approfondir les connaissances du personnel en **traumatologie, violence conjugale, justice réparatrice, diversité et santé mentale**.

Parmi celles-ci : *Le trouble de stress post-traumatique : reconnaître, comprendre et intervenir, L'intervention sensible aux traumatismes (ARC), Croissance post-traumatique : grandir dans l'adversité, Initiation à la diversité sexuelle et de genre (GRIS Québec)* et des séances d'information sur le **PAJ-SM+** et les **tribunaux spécialisés**.

L'équipe de gestion a également participé à des **ateliers en gestion des ressources humaines** offerts par la firme *Cameron RH* et le Réseau des CAVAC, tandis qu'un-e intervenant-e par point de service a suivi la **formation en premiers soins** exigée par la *CNESST*.

Sur le plan du **soutien clinique**, la formule de supervision a été revue afin de favoriser le **retour en présentiel**. Chaque groupe a bénéficié de **trois rencontres annuelles** totalisant **63 heures de supervision**, auxquelles se sont ajoutées **12 heures supplémentaires** pour les conseillères cliniques, cheffe d'équipe et groupes ciblés. Cette bonification témoigne d'une volonté affirmée de **consolider la pratique clinique** et d'assurer un accompagnement continu du personnel.

## Comités de travail

Afin de mettre à profit la **diversité des compétences** de notre équipe multidisciplinaire et de **favoriser la participation active** du personnel aux améliorations de nos pratiques, plusieurs membres s'impliquent dans différents **comités de travail**, selon leurs **intérêts** et leur **expertise**. Ces comités constituent des espaces de collaboration et d'innovation qui contribuent directement à l'évolution de nos façons de faire. Voici les mandats respectifs de chacun des **comités** et leurs **principales réalisations** issues de leurs travaux au cours de l'exercice.

### Outils

Les travaux du comité ont été ralentis en 2024-2025 en raison du fort volume de travail auprès de la clientèle. Le **répertoire des outils cliniques** continue d'être tenu à jour, en attendant la mise en place d'une **structure informatique** permettant leur partage dans un espace commun accessible à toute l'équipe.

### Violence conjugale (CSVC)

Le comité a poursuivi ses activités régulières et a organisé **deux communautés de pratique** portant sur **l'utilisation de la grille d'évaluation CSVC**.

### Justice autrement

Le comité a été inactif dans l'année, mais ses activités seront relancées en 2025-2026.

### Organisation d'événements et activités de sensibilisation

Très dynamique cette année, le comité a organisé **deux conférences grand public** dans le cadre de la **Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels**, portant sur les **traumatismes** et le **deuil traumatique**. Il a aussi coordonné **quatre ateliers d'autodéfense** très populaires et mis sur pied les **tout premiers groupes d'art-thérapie**, offerts à **dix participantes**.

Les membres du comité ont également pour mandat d'assurer **les activités de sensibilisation et la représentation de l'organisme, en collaboration avec la direction**, dans certaines activités, sauf lorsque celles-ci se tiennent à l'extérieur du territoire Québec-Métro, où ce sont les **intervenant-e-s du point de service** qui prennent le relais. Au total, **17 activités de représentation** ont été réalisées dans la région de Québec.

## Ressources

Les travaux du comité ont été **mis sur pause** en 2024-2025, dans l'attente de la structure informatique qui permettra de **partager efficacement le bottin des ressources** avec l'ensemble de l'équipe.

## Diversité et violences sexuelles – (nouveau comité)

Créé en 2024-2025, ce nouveau comité se penchera sur les **enjeux liés à la diversité et aux violences sexuelles**. Constatant que les personnes issues de la diversité sont souvent **plus vulnérables face aux actes criminels**, le comité aura pour mandat de **recenser les meilleures pratiques** d'accueil et d'intervention sécuritaire, d'assurer un mentorat clinique et d'offrir des **formations internes** afin que les intervenant-e-s développent une aisance avec des pratiques cliniques inclusives.

## Assistance technique

Le comité a poursuivi ses travaux concernant nos pratiques relatives à l'aide technique offerte à la clientèle. Il a notamment complété les mises à jour des guides internes et a également contribué à la formation des nouvelles recrues qui ont joint l'équipe dans l'année.

## Tenue de dossier

En plus de poursuivre le développement du guide de tenue de dossier et de rédaction de notes évolutives en lien avec la multitude de nouveaux programmes, le comité a participé à la formation des nouvelles personnes recrutées, ainsi qu'au classement et à la destruction sécuritaire des dossiers fermés.

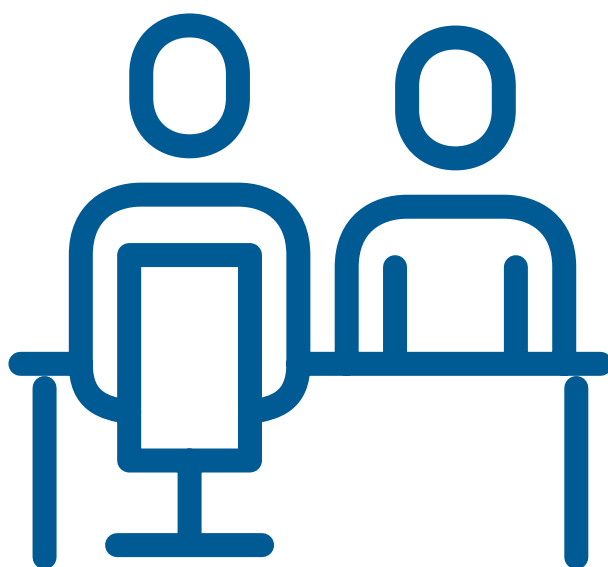
## Club social

Tout au long de l'année, le comité a offert l'opportunité aux membres de l'équipe de se réunir lors de diverses activités festives selon plusieurs thématiques (temps des fêtes, Halloween, St-Valentin, etc.). De plus, le comité s'est aussi affairé à souligner l'arrivée des nouvelles recrues dans l'équipe et le départ pour d'autres défis professionnels de leurs collègues. En étroite collaboration avec la direction, le comité voit à l'organisation des rencontres annuelles.

## Accompagnement et préparation au témoignage

Le comité a travaillé cette année à la mise à jour des guides internes et s'est affairé à former les nouvelles personnes embauchées durant l'année.

# Interventions, projets spéciaux et soutien au témoignage



Cette section présente l'ensemble des services offerts par le CAVAC, ainsi que les projets spéciaux et les programmes de soutien au témoignage. Ils visent à répondre aux besoins variés des personnes victimes et de leurs proches.

Ces initiatives, fondées sur l'innovation et la collaboration intersectorielle, visent à offrir un accompagnement spécialisé à chaque étape du parcours judiciaire et à garantir un continuum de services adapté à la réalité de chacune des personnes accompagnées.

## L'entrée dans nos services

L'organisme offre ses services à partir de douze (12) points de service.

Les demandes d'aide proviennent majoritairement des références policières, transmises automatiquement lorsqu'un événement criminel est signalé aux autorités.

Elles peuvent aussi venir de personnes qui contactent directement le CAVAC, qu'elles aient ou non porté plainte à la police, ou même l'intention de le faire. Il n'est pas nécessaire que l'auteur du crime soit connu pour recevoir du soutien.

Nos services sont aussi accessibles grâce à nos collaborations avec le réseau de la santé et des services sociaux, les partenaires du judiciaire et les organismes communautaires sur le terrain.

### Références policières

Les références policières constituent la plus importante porte d'entrée vers nos services. Le CAVAC est lié par des protocoles d'entente avec la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), celui de Lévis (SPVL) et depuis février 2025, celui de Wendake (SPW).

Ces ententes assurent la transmission systématique de tous les dossiers impliquant des victimes, proches ou témoins d'infractions criminelles vers les agent-e-s d'intervention CAVAC, présents dans les postes de police. Ces professionnel-le-s évaluent rapidement les besoins des personnes contactées, échangent avec les enquêteurs pour obtenir des compléments d'information et priorisent le traitement des dossiers en fonction de la gravité du crime.

Les appels proactifs permettent d'expliquer les services offerts, d'évaluer la sécurité et les besoins de la personne, et de l'orienter vers les ressources appropriées, incluant les services courants du CAVAC. En 2024-2025, les données se présentent comme suit :

Indicateur	2023-2024	2024-2025	Variation
Dossiers reçus et traités	5 913	7 117	+ 20 %
Interventions réalisées	20 126	24 506	+ 22 %
Personnes rejointes	3 988	3 955	- 1 %

L'augmentation observée des activités en 2024-2025 s'explique principalement par la **stabilité retrouvée des effectifs**. Contrairement à l'exercice précédent, l'équipe était complète tout au long de l'année, ce qui a permis de traiter un **plus grand nombre de dossiers** et d'assurer une continuité accrue dans les interventions. En 2023-2024, le **mouvement de personnel** avait temporairement limité la capacité opérationnelle de l'équipe.

### Service d'accueil et d'évaluation

Lorsqu'une personne **communique directement avec le CAVAC**, par **téléphone** ou par **courriel**, elle est **d'abord accueillie par l'équipe des agentes de soutien à l'intervention (ASI)**, qui procède à une **première évaluation de ses besoins**. Voici un aperçu des données statistiques associées à cette étape d'accueil :

Année	Nombre de demandes	Variation annuelle
2024-2025	7 001	+ 11 %
2023-2024	6 322	+ 7 %
2022-2023	5 892	+ 10 %
2021-2022	5 352	+ 100 %
2020-2021	2 671	

Avec **7 001 demandes en 2024-2025**, le CAVAC se positionne clairement comme un **service essentiel et incontournable** pour les personnes victimes. Cette **hausse soutenue** traduit non seulement l'ampleur des **besoins dans la population**, mais également la crédibilité et la pertinence des services offerts par le CAVAC.

AVEC 7 001 DEMANDES  
EN 2024-2025, LE CAVAC  
SE POSITIONNE CLAIREMENT  
COMME UN SERVICE ESSENTIEL  
ET INCONTOURNABLE

## Accompagner au quotidien : les services courants du CAVAC

Les **services courants** représentent le **cœur de l'intervention du CAVAC**. Ils regroupent l'ensemble des activités de **soutien, d'accompagnement, d'information et de référence** offertes aux personnes victimes d'actes criminels, à leurs proches et aux témoins.

Les services se définissent ainsi :

### Accompagnement et information

L'accompagnement est offert à différentes étapes : **plainte policière, démarches judiciaires, comparution, témoignage à la cour ou recherche de ressources spécialisées**. Les personnes bénéficient d'un **soutien continu** tout au long de leur parcours judiciaire et personnel.

Lorsqu'un **dépôt d'accusation** est effectué, elles reçoivent une **information complète sur les étapes du processus judiciaire** et sur leurs **droits et recours**, leur permettant de faire des choix éclairés.

### Intervention post-traumatique et psychosociale

Les **agent-e-s d'intervention** du CAVAC offrent un **soutien professionnel personnalisé** favorisant la reprise d'équilibre, la réduction des impacts psychologiques, sociaux et économiques du crime, et le **retour au pouvoir d'agir**.

### Assistance technique et orientation

Les intervenant-e-s accompagnent les personnes dans leurs **demandes d'indemnisation** (IVAC, CNESST, SAAQ, etc.) et la rédaction de **documents légaux** (déclaration de la victime, résiliation de bail, etc.). Ils assurent également le **référencement vers des ressources spécialisées** – juridiques, médicales ou sociales – et soutiennent la personne dans ses démarches auprès du système judiciaire.

## Portrait d'ensemble des services et de la clientèle

La présente section offre un regard sur l'évolution des activités cliniques du CAVAC, la répartition des services offerts, l'origine et le parcours des dossiers ainsi que le profil de la clientèle accompagnée. Cette analyse permet de dégager les tendances marquantes, de mieux comprendre les besoins émergents et de mettre en lumière l'impact des services déployés sur l'ensemble du territoire. Elle sert également de base à la planification stratégique et à l'ajustement continu de l'offre de services afin de répondre de manière optimale aux réalités vécues par les personnes victimes et leurs proches.

### Évolution des activités cliniques

#### Nouvelles demandes

Année	Nombre	Variation
2024-2025	3 813	+ 11,5 %
2023-2024	3 421	+ 0,9 %
2022-2023	3 392	+ 10,9 %
2021-2022	3 058	+ 0,3 %
2020-2021	3 050	—

#### Dossiers ouverts

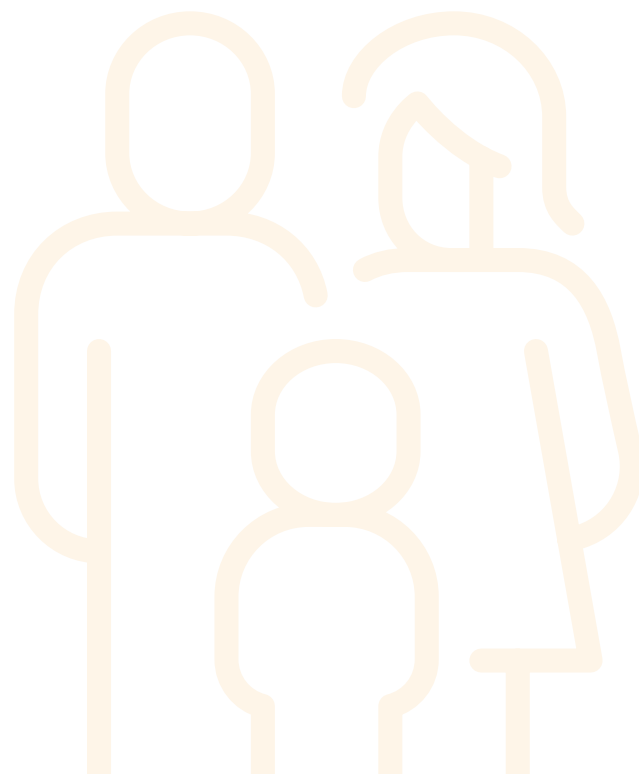
Année	Nombre	Variation
2024-2025	3 027	+ 13,5 %
2023-2024	2 667	+ 26,6 %
2022-2023	2 107	- 10,4 %
2021-2022	2 352	- 0,9 %
2020-2021	2 373	—

### Interventions dans les dossiers actifs

Année	Nombre	Variation
2024-2025	122 694	+ 15,9 %
2023-2024	105 909	+ 6,6 %
2022-2023	99 617	+ 7,5 %
2021-2022	92 645	+ 14,2 %
2020-2021	81 090	—

### Répartition des services offerts

Catégorie de service	Proportion
Information sur les droits et recours	26 %
Interventions cliniques et psychosociojudiciaires	23 %
Orientation et référencement	6 %
Information sur le suivi judiciaire	12 %
Accompagnement	2 %
Aide technique	1 %
Autres interventions et activités de soutien	30 %



## Origine et parcours des dossiers

Source de référence	Proportion
Non précisé	48 %
Corps policiers du territoire	17 %
Réseau judiciaire (DPCP, greffes, etc.)	23 %
Réseau de la santé et des services sociaux	9 %
Bouche à oreille / médias	2 %
Organismes communautaires	1 %

Parcours judiciaire	Proportion		
	Oui	Non	Ne sait pas
Plainte policière déposée	86 %	5 %	9 %
Accusations portées par le DPCP	62 %	8 %	30 %

## Analyse

L'année 2024-2025 se démarque par une **hausse significative des nouvelles demandes (+11,5 %)**, pour un **total de 3 813 dossiers**. Cette progression soutenue s'inscrit dans une tendance de **croissance continue observée depuis trois ans**.

Le nombre de **dossiers ouverts augmente également (+13,5 %)**, illustrant une demande accrue de services. **Le volume d'interventions atteint 122 694**, soit une **hausse de 15,9 %**, témoignant de la complexité croissante des situations accompagnées et de l'intensification du suivi offert par les équipes.

Sur le plan de la répartition des services, les interventions se sont concentrées autour de l'information sur les droits et recours (26 %), les interventions cliniques et psychosociojudiciaires (23 %) et autres types d'interventions et activités de soutien (30 %).

Enfin, la **majorité** des références proviennent du **réseau judiciaire (40 %)** et des **corps policiers (17 %)**, tandis que **86 % des victimes ont déposé une plainte** et **62 % des dossiers ont mené à des accusations**.

## Profil de la clientèle accompagnée

### Répartition selon le genre

Catégorie	Proportion
Femmes et filles	75 %
Hommes et garçons	24 %
Autres identités de genre	1 %

### Répartition selon le groupe d'âge

Catégorie	Proportion
18 ans et moins	7 %
18 à 34 ans	33 %
35 à 54 ans	43 %
55 ans et plus	17 %

### Statut des personnes accompagnées

Catégorie	Proportion
Victimes directes	86 %
Proches de la victime	9 %
Témoins	4 %
intervenant-e-s ou autres	1 %

### Nature de la victimisation

Catégorie	Proportion
Crimes contre la personne	94 %
Crimes contre la propriété	4 %
Autres	2 %

## Contexte de la victimisation

Catégorie	Proportion
Conjugal	45 %
Familial	13 %
Amis et/ou connaissances	10 %
Inconnu/agresseur non identifié	9 %
Voisinage	5 %
Travail	5 %
Scolaire	1 %
Autres contextes	12 %

## Types de crime

Catégorie	Proportion
Voies de fait	40 %
Infraction à caractère sexuel	23 %
Menaces	11 %
Harcèlement criminel	10 %
Homicide	3 %
Introduction par effraction	1 %
Fraude	1 %
Autres	11 %

## Analyse

Le profil de la clientèle demeure stable.

Les **femmes et filles (75 %)** constituent la majorité des personnes accompagnées, principalement dans des contextes de **violence conjugale, sexuelle ou intrafamiliale**.

Les **adultes de 35 à 54 ans (43 %)** forment le groupe le plus représenté, suivis des **18 à 34 ans (33 %)**.

La **grande majorité des personnes soutenues sont des victimes directes (86 %)**, tandis que la présence de proches et de témoins traduit la diversité des besoins pris en charge.

Les **crimes contre la personne (94 %)** demeurent prédominants et près de **la moitié des situations (45 %)** surviennent dans un **contexte conjugal**.

## Projets spécifiques : des réponses adaptées à des réalités particulières

### Tribunaux spécialisés

#### Mise en contexte

En réponse au rapport *Rebâtir la confiance* (2020) du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes, le gouvernement du Québec a adopté en **2021 la Loi créant un tribunal spécialisé** en matière de violence sexuelle et conjugale.

Ce tribunal vise à **rétablir la confiance des victimes envers le système de justice** en intégrant le **soutien psychosocial**, en **réduisant les délais** et en proposant des **locaux plus sécurisants**.

Des **projets pilotes ont été déployés dès 2022** à Québec et Montmagny, puis à Saint-Joseph-de-Beauce en 2024. La **phase pilote s'est conclue en 2024**, et le **déploiement graduel du tribunal se poursuivra jusqu'en 2026** dans l'ensemble des districts judiciaires du Québec dont **Frontenac** et **La Malbaie** que nous desservons.

Cette initiative marque une **étape clé vers une justice plus humaine, accessible et respectueuse des besoins des personnes victimes**.

### Rôle du CAVAC dans la mise en œuvre du tribunal spécialisé

Le **CAVAC CN-CA** joue un rôle central dans le **déploiement du tribunal spécialisé**, en collaboration avec le **Ministère de la Justice, le DPCP et les partenaires du réseau judiciaire et communautaire**.

Par la présence de ses **intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL)** et de son **équipe aux services courants**, le CAVAC contribue à **réduire la victimisation secondaire** et à **offrir un accompagnement intégré et sécurisant** aux personnes victimes.

Ce projet structurant consolide la **place du CAVAC comme acteur incontournable du continuum de services**, tout en **renforçant le maillage** entre les intervenants du milieu judiciaire, communautaire et institutionnel au bénéfice des personnes victimes.

**Les premiers dossiers ont intégré le tribunal spécialisé en février 2023**, à la suite d'une période de concertation avec le DPCP et les partenaires concernés. Moins d'une dizaine de dossiers avaient alors été traités, marquant le lancement graduel de la phase pilote.

## Bilan d'implantation

Les **deux derniers exercices** démontrent une **intensification des activités** liées au tribunal spécialisé, marquant la **consolidation du modèle** et une **hausse significative du nombre de personnes accompagnées**.

À Québec, le nombre de rencontres initiales a augmenté de 63 % tandis qu'à Montmagny, la progression est de 28 %

**Cette période demeure toutefois celle d'une phase pilote**, marquée par des **ajustements** nécessaires visant à **harmoniser les pratiques et à renforcer la collaboration intersectorielle**.

Le tribunal spécialisé constitue un **projet structurant pour le système de justice**, mobilisant des partenaires judiciaires, psychosociaux et communautaires autour d'un objectif commun : **offrir une réponse cohérente, sécurisante et humaine aux besoins des victimes**.

**Les travaux d'optimisation se poursuivront en 2025-2026**, dans une volonté **d'amélioration continue** et de **consolidation des pratiques**.

## Québec

	2023-2024	2024-2025	Variation (%)
Rencontres initiales	425	691	<b>+ 63 %</b>
Rencontres de suivi	149	24	<b>- 84 %</b>
Absentéisme	115	158	<b>+ 37 %</b>

## Montmagny

	2023-2024	2024-2025	Variation (%)
Rencontres initiales	29	37	<b>+ 28 %</b>
Rencontres de suivi	3	2	<b>- 33 %</b>
Absentéisme	3	5	<b>+ 67 %</b>

# +63 %    +28 %

À QUÉBEC, LE NOMBRE DE RENCONTRES INITIALES A CONNU  
UNE PROGRESSION DE 63% ALORS QU'À MONTMAGNY,  
LA PROGRESSION A ÉTÉ DE 28%

## Agente de liaison et d'intervention en violence sexuelle (ALIVS)

Créé dans la foulée de la **Stratégie gouvernementale 2017** visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel en milieu postsecondaire, le **poste d'agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS)** a pour mandat de **faciliter le parcours des personnes victimes** et d'assurer un **accompagnement adapté à leurs besoins**.

L'intervenante agit également comme **personne-ressource spécialisée** au sein du CAVAC, soutenant à la fois **le développement de l'expertise interne** et **les établissements d'enseignement supérieur** dans leurs actions de prévention, de sensibilisation et d'intervention.

### Concertation et représentation

En 2024-2025, l'ALIVS a consacré une part importante de son temps à la **concertation intersectorielle** et à la **représentation** auprès de partenaires institutionnels et communautaires.

Elle a poursuivi son engagement au sein du **comité réseau pour les proches des personnes en situation d'exploitation sexuelle**, en **animant un groupe de soutien hebdomadaire** de trois heures pendant douze semaines, en plus de participer aux rencontres de comité et d'assurer le **suivi des références et des demandes de participation**.

La **collaboration** avec les **établissements d'enseignement supérieur** est demeurée centrale.

- ▶ À l'**Université TÉLUQ**, elle a pris part à cinq rencontres du comité responsable des violences à caractère sexuel (VACS) et a offert un soutien clinique à la responsable du dossier dans la gestion de certaines situations délicates.
- ▶ Des **échanges préparatoires** ont eu lieu avec l'**ENAP** et l'**Université Laval** en vue des présentations prévues au printemps 2025 sur le thème « *Comment accueillir un signalement* ».
- ▶ Au **Cégep Garneau**, de nombreux contacts cliniques et échanges ont eu lieu pour soutenir les intervenant-e-s dans la gestion de dossiers liés aux violences à caractère sexuel.
- ▶ Enfin, la collaboration avec le **Cégep Limoilou** a permis la présentation de la formation « *Témoins actifs et comment accueillir un signalement* » auprès des comités étudiants, la tenue de **trois rencontres téléphoniques** cliniques avec le Service aux étudiants et de **cinq références formelles**.

D'autres **représentations et collaborations** ont également été menées auprès de **partenaires communautaires** de la région de Québec, renforçant le maillage entre les acteurs impliqués dans la lutte contre les violences à caractère sexuel.

### Suivi clinique

Durant l'exercice **2024-2025**, l'ALIVS a ouvert **115 nouveaux dossiers**, comparativement à 105 en 2023-2024, pour un total de **286 dossiers actifs** (209 en 2023-2024). Elle a réalisé **3 904 interventions**, en légère baisse par rapport à 4 502 l'an dernier, principalement en raison de la **complexité accrue** des dossiers traités.

Ces dossiers se distinguent par la **gravité des abus vécus**, la **chronicité des symptômes liés au stress post-traumatique**, ainsi que la présence de **traumas complexes** et de **problématiques de santé mentale** nécessitant des interventions **plus fréquentes et plus longues**.

La **répartition selon le genre** demeure stable : **Femmes : 90 %** et **Hommes : 10 %**.



## Données statistiques

Indicateur	2022-2023 → 2023-2024	2023-2024 → 2024-2025	Évolution cumulée sur 3 ans
Dossiers ouverts	+ 29,6 % (81 → 105)	+ 9,5 % (105 → 115)	<b>+ 42 %</b>
Dossiers actifs	+ 9,4 % (191 → 209)	+ 36,8 % (209 → 286)	<b>+ 49,7 %</b>
Interventions	+ 26,5 % (3559 → 4502)	- 13,3 % (4 502 → 3 904)	<b>+ 9,7 %</b>
Femmes	+ 6 pts % (82 % → 88 %)	+ 2 pts % (88 % → 90 %)	<b>+ 8 %</b>
Hommes	- 4 pts % (15 % → 11 %)	- 1 pt % (11 % → 10 %)	<b>- 5 %</b>
Autres	- 2 pts % (3 % → 1 %)	- 1 pt % (1 % → 0 %)	<b>- 3 %</b>

## Analyse

Entre 2022 et 2025, on peut observer une hausse marquée dans la demande de service avec une augmentation de 42 % de dossiers ouverts et une hausse d'interventions de près de 50% dans les dossiers actifs.

La **légère baisse du nombre d'interventions** en 2024-2025 reflète la **complexité croissante des situations** nécessitant des suivis plus longs et soutenus. La clientèle demeure **majoritairement féminine (90 %)**, confirmant la **stabilité et la pertinence** du programme face aux besoins du terrain.

# +42 % +50 %

ENTRE 2022 ET 2025, ON PEUT OBSERVER UNE HAUSSE MARQUÉE DANS LA DEMANDE DE SERVICE AVEC UNE AUGMENTATION DE 42 % DE DOSSIERS OUVERTS ET UNE HAUSSE D'INTERVENTIONS DE PRÈS DE 50% DANS LES DOSSIERS ACTIFS.

## Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES)

L'ÉDIES, regroupant des intervenantes de cinq CAVAC, offre un **accompagnement spécialisé à l'échelle provinciale** auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle et de leurs proches, en collaboration avec l'**Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP)**, l'**Unité de Lutte contre le Proxénétisme (ULP)** du SPVQ et plusieurs organismes communautaires.

En 2024-2025, l'agente régionale a **ouvert 20 nouveaux dossiers** et **réalisé 603 interventions**, une baisse attribuable à un poste demeuré vacant et à la **restructuration de l'EILP**. Malgré cela, **47 dossiers sont demeurés actifs**, comparativement à 35 l'année précédente, indiquant une **reprise graduelle des activités**.

La clientèle demeure principalement composée de **femmes (80 %)**, mais aussi d'**hommes (10 %)** et de **femmes trans (10 %)**. La majorité des personnes accompagnées sont **âgées de 18 à 34 ans (73 %)**.

# Soutien au témoignage et à la participation judiciaire

## Programme témoin enfant (PTE)

Ce programme est une initiative du **CAVAC de l'Outaouais**. Il a été implanté en **2011** et a été développé à partir d'une **recension des écrits scientifiques** sur les impacts du témoignage chez les enfants et les adolescents, ainsi que sur la **base de l'expertise du Réseau des CAVAC** acquise au fil des 35 dernières années.



Ce programme vise à **préparer les jeunes témoins** à leur passage devant le tribunal à travers une série de **rencontres d'apprentissage et de simulation**. L'objectif est de les aider à comprendre leur rôle, à développer les **compétences clés** nécessaires au témoignage (ex. répondre clairement, demeurer calme, ne pas deviner, demander des précisions) et à **réduire l'anxiété associée à cette expérience** souvent exigeante émotionnellement.

## Programme Témoins Vulnérables – Violence Conjugale et Violence Sexuelle (PTVSV)

Inspiré du modèle du PTE, ce programme a été conçu pour la **clientèle adulte** appelée à témoigner dans le cadre des **tribunaux spécialisés**. Ce programme permet d'offrir une **préparation adaptée** aux réalités des personnes victimes en leur donnant les outils nécessaires pour **témoigner avec confiance** tout en respectant leurs limites et leur rythme.

## Réalisations

Au cours de l'année **2024-2025**, **19 enfants et adolescents** ont bénéficié du **Programme Témoin Enfant**, comparativement à **26 en 2023-2024**.

Quant au **Programme Témoins Vulnérables – Violence Conjugale et Violence Sexuelle**, il poursuit son déploiement, mais **aucune donnée probante** n'était encore disponible au moment de la reddition.

Ces programmes contribuent à outiller les personnes victimes à témoigner avec plus d'assurance et à réduire l'anxiété et le stress que peut générer cette expérience.

AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025,  
19 ENFANTS ET ADOLESCENTS  
ONT BÉNÉFICIÉ DU  
PROGRAMME TÉMOIN ENFANT,  
COMPARATIVEMENT  
À 26 EN 2023-2024.

# Programmes et ententes de collaboration



## Programmes offerts en partenariat avec les autorités judiciaires et institutionnelles

L'accès aux services du CAVAC provient également de divers programmes spécialisés dans lesquels notre équipe joue un rôle clé d'accompagnement. Il s'agit notamment des Programmes d'information judiciaire, du Programme d'information sur les décisions d'octroi (PRIDO) de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, du Programme de mesures de rechange général (PMRG) et du Programme d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM+).

### Programmes d'information judiciaire

En réponse à la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du ministère de la Justice*<sup>8</sup>, le Réseau des CAVAC a instauré un service de programmes d'information, en partenariat avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et les services du greffe. Par le biais d'envois postaux, ce service, instauré en 2012, rejoint un grand nombre de personnes victimes d'infractions criminelles et vise à garantir le respect de leurs droits, notamment leur droit d'exprimer leurs préoccupations et de voir celles-ci considérées à chaque étape du processus judiciaire. Le programme se divise en deux volets : INFOVAC et CAVAC-Info.

Le programme INFOVAC vise à informer les personnes victimes dès qu'une plainte est autorisée par la cour et à les accompagner dans la compréhension des étapes du processus judiciaire. Les envois postaux incluent le formulaire *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime*, ainsi qu'un dépliant sur les services du CAVAC.

En 2024-2025, 13 298 INFOVAC ont été transmis, soit une hausse de 4 % par rapport aux 12 791 envois de l'année précédente.

Année	Nombre	Variation
2024-2025	13 298	+ 4 %
2023-2024	12 791	+ 5 %
2022-2023	12 139	- 2 %
2021-2022	12 362	+ 21 %
2020-2021	10 229	–

Le programme CAVAC-Info vise, quant à lui, à informer les personnes victimes des conditions imposées à la personne contrevenante par le tribunal, notamment lors d'une remise en liberté, d'une promesse, d'un engagement ou de toute autre ordonnance judiciaire. Par le biais d'envois postaux, ces communications permettent d'aviser rapidement les personnes victimes des décisions pouvant avoir une incidence sur leur sentiment de sécurité ou sur le suivi de leur dossier.

Au cours de l'exercice 2024-2025, 4 401 envois CAVAC-Info ont été effectués, comparativement à 4 053 en 2023-2024, ce qui représente une hausse de 9 %.

Année	Nombre	Variation
2024-2025	4 401	+ 9 %
2023-2024	4 053	+ 4 %
2022-2023	3 906	+ 2 %
2021-2022	3 826	+ 16 %
2020-2021	3 288	–

<sup>8</sup> <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/justice/mission-services/declaration-services-citoyennes-citoyens>

## Programme d'information sur les décisions d'octroi (PRIDO) Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC)

La CQLC a pour mission de rendre des décisions concernant la **mise en liberté sous condition** des personnes contrevenantes purgeant une peine d'emprisonnement de **six mois à deux ans moins un jour**. Faisant partie intégrante du système de justice pénale, la CQLC contribue à la **protection de la société** en favorisant la **réinsertion sociale graduelle et sécuritaire** des personnes contrevenantes dans la communauté, tout en veillant au **respect des droits** de celles-ci, des **droits des victimes** et des **décisions rendues par les tribunaux**.

Depuis **avril 2017**, une **entente entre la CQLC et les CAVAC** confie à ces derniers la responsabilité **d'informer les personnes victimes des décisions d'octroi, de renouvellement ou de modification** des conditions relatives à la mise en liberté d'une personne contrevenante. Cette responsabilité a été déléguée en raison de l'expertise reconnue des intervenant-e-s des CAVAC auprès des personnes victimes.

Le nombre de dossiers **PRIDO** présente une **variation importante d'une année à l'autre**. En **2024-2025**, **27 dossiers** ont été traités, comparativement à **40** l'année précédente, soit une **baisse de 33 %**.

Année	Nombre	Variation
2024-2025	27	- 33 %
2023-2024	40	+ 54 %
2022-2023	26	- 54 %
2021-2022	57	+ 78 %
2020-2021	32	-

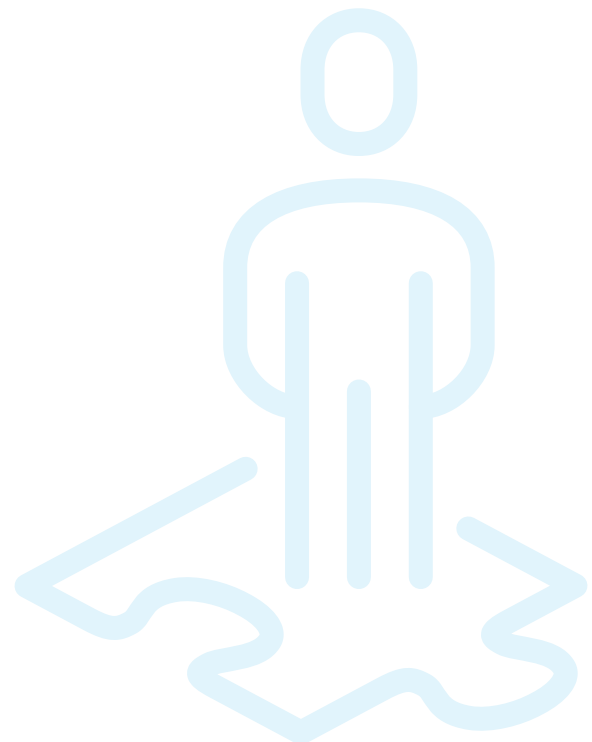
Malgré ces fluctuations, le CAVAC demeure un **acteur essentiel** dans la communication d'information aux personnes victimes, assurant la transmission claire et rapide des **décisions d'octroi, de renouvellement ou de modification des conditions de libération**, conformément à l'entente conclue entre la **CQLC** et les **CAVAC**.

## Programme de mesures de rechange général (PMRG)

Le **programme de mesures de rechange général (PMRG)** pour adultes constitue un **processus de déjudiciarisation** favorisant une **justice réparatrice** sous l'autorité du **procureur aux poursuites criminelles et pénales**. Il permet à la personne accusée d'assumer la responsabilité de ses gestes et de réparer le tort causé, tout en donnant à la personne victime une **place active dans la démarche** si elle souhaite y participer.

Trois types de mesures peuvent être mises en œuvre : la **réparation envers la victime**, la **réparation envers la collectivité** ou des **activités de sensibilisation**. Sur notre territoire, la mise en œuvre du programme est assurée par **Équijustice de la Capitale-Nationale** et **Équijustice Lévis**, mandatés par le ministère de la Justice.

Le **CAVAC** agit en complémentarité avec ces organismes en **informant la personne victime** du cheminement du dossier, en **expliquant les étapes du programme** et en **facilitant son consentement et sa participation**, notamment lorsque celle-ci souhaite **proposer une forme de réparation**. En moyenne, deux à trois contacts avec la personne victime sont requis pour assurer un accompagnement complet et personnalisé.



Lorsque l'on regarde les résultats, on constate que l'année **2024-2025** présente une **légère baisse globale du volume de dossiers PMRG (-4 %)**, mais avec des **variations contrastées selon les points de service**. Le **palais de justice de Québec (cour municipale)** affiche une **forte hausse (+36 %)**, traduisant une **utilisation accrue du programme de déjudiciarisation** dans les dossiers traités localement.

Point de service	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Variation 23-24/24-25
Québec cour municipale	66	87	<b>118</b>	<b>+ 36 %</b>
Québec cour criminelle	123	67	<b>57</b>	<b>- 15 %</b>
Montmagny	0	10	<b>5</b>	<b>- 50 %</b>
Thetford Mines	30	33	<b>34</b>	<b>+ 3 %</b>
St-Joseph de Beauce	64	63	<b>40</b>	<b>- 37 %</b>
Lévis cour municipale	5	15	<b>9</b>	<b>- 40 %</b>
La Malbaie	10	12	<b>12</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>287</b>	<b>275</b>	<b>- 4 %</b>

À l'inverse, certains secteurs, notamment **Saint-Joseph-de-Beauce** et **Lévis**, enregistrent une diminution du nombre de dossiers. Ces écarts reflètent la variabilité du nombre de références selon les **orientations des procureurs** et la **nature des infractions** rencontrées. Au total, **827 communications** ont été adressées auprès de la clientèle aux différentes étapes du processus.

## Programme d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM+)

Le **Programme d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM+)** vise à adapter le traitement judiciaire des personnes accusées présentant des **vulnérabilités mentales, cognitives ou sociales**, en favorisant leur **réinsertion** et la **prévention de la récidive**. Mis en œuvre dans plus de **40 palais de justice du Québec**, il repose sur une **collaboration étroite** entre les partenaires du milieu judiciaire et psychosocial – dont le **DPCP**, les **avocats de la défense**, les **agent-e-s de probation** et les **intervenant-e-s du réseau de la santé et des services sociaux**.

Le programme s'adresse aux **accusés présentant des troubles de santé mentale, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une dépendance ou une atteinte cognitive**, lorsque ces facteurs ont un lien avec l'infraction ou le processus judiciaire.

Le **CAVAC** agit spécifiquement **auprès des personnes victimes** en les informant de l'intégration de l'accusé au programme, du **processus PAJ-SM+**, des **audiences à venir** et des **conditions imposées**, tout en leur offrant un **soutien et un accompagnement personnalisé**, incluant la référence vers des ressources spécialisées au besoin.

Déployé au début de **2025** sur l'ensemble du territoire, à l'exception du **district judiciaire de La Malbaie**, le programme a donné lieu à **35 dossiers** dans lesquels le CAVAC est intervenu auprès des victimes, répartis comme suit :

Point de service	Nombre
Non précisé	<b>48 %</b>
Corps policiers du territoire	<b>17 %</b>
Réseau judiciaire (DPCP, greffes, etc.)	<b>23 %</b>
Réseau de la santé et des services sociaux	<b>9 %</b>
Bouche à oreille / médias	<b>2 %</b>
Organismes communautaires	<b>1 %</b>

## Ententes de collaboration

### Bracelet antirapportement (BAR)

Le **bracelet antirapportement** est une mesure de protection destinée à **prévenir la récidive et à accroître la sécurité des personnes victimes de violence conjugale**. Déployé progressivement au Québec depuis 2022, il permet de géolocaliser l'auteur de violence et d'alerter la personne victime ainsi que les autorités policières lorsqu'il s'approche à une distance interdite.

Le dispositif repose sur un **bracelet électronique porté par la personne contrevenante** et un **cellulaire détenu par la personne victime**, lesquels communiquent entre eux en temps réel. Ce système vise à **renforcer le sentiment de sécurité, à prévenir les violations d'ordonnances de protection et à favoriser la confiance envers le système de justice**.

Le mandat du CAVAC est le suivant :

- ▶ Contacter la personne victime lorsqu'il y a une étude de faisabilité afin d'évaluer avec elle les différents scénarios de protection pouvant être mis en place.
- ▶ Avec le consentement de la personne victime, offrir un accompagnement psychosocial et sociojudiciaire adapté à sa situation.
- ▶ Évaluer les besoins de la victime et l'orienter vers les ressources pertinentes (hébergement, soutien juridique, protection policière, etc.).

Durant l'exercice 2024-2025, le **CAVAC** a traité un total de **166 références**, comparativement à **155 l'année précédente**, ce qui représente une **légère hausse des demandes** liées au déploiement du bracelet antirapportement. Cette augmentation témoigne d'une **mise en œuvre de plus en plus consolidée** du dispositif.

### Protocole de collaboration avec la Commission des services juridiques (CSJ)

La **Commission des services juridiques (CSJ)**, responsable de l'application de la Loi sur l'aide juridique, travaille actuellement avec le **CAVAC** à la mise en place d'un **protocole de collaboration** visant à **faciliter l'accès à un avocat spécialisé en violence conjugale** pour les personnes victimes nécessitant une **ordonnance de sauvegarde ou d'autres mesures de protection**.

Ce partenariat permettra une **référence directe et personnalisée** entre les intervenant-e-s du CAVAC et les **avocats permanents des bureaux d'aide juridique**.

Les objectifs : **simplifier le parcours judiciaire, renforcer la sécurité des victimes et de leurs enfants et favoriser la cohérence des décisions entre les instances civiles et criminelles**.

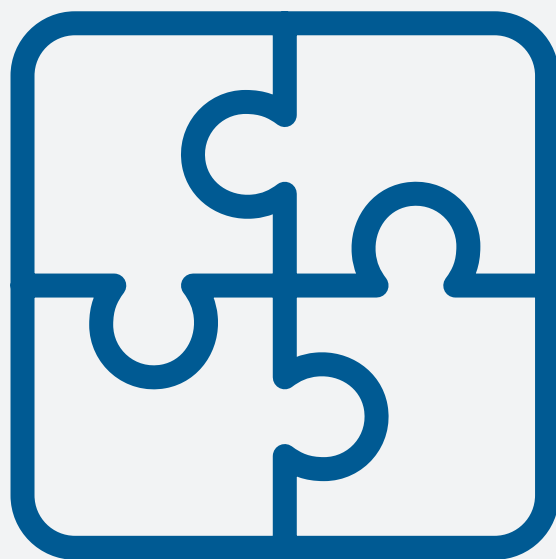
L'entente existe depuis 2023-2024, mais nous n'avons pas de données probantes à fournir cette année sur le nombre de références.

# 166

PERSONNES NOUS ONT ÉTÉ  
RÉFÉRÉES DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE BRACELET  
ANTIRAPPORTEMENT (BAR)



# Partenariat et concertation intersectoriels



## Comités et centres locaux d'intégration de service

Les **comités locaux d'intégration de services (CLIS)** visent à **assurer la coordination et la continuité des services** entre les différents partenaires d'un territoire (CAVAC, CIUSSS/CISSS, DPCP, corps policiers, organismes communautaires, etc.). Ils servent d'**espaces de concertation** où se discutent les enjeux concrets de la trajectoire des personnes victimes, dans une logique de **coopération intersectorielle**.

En cours d'année **2024-2025**, le CAVAC a participé à **six rencontres**, soit **deux à Québec** et **quatre à Montmagny**.

À ces comités s'ajoutent désormais des **centres locaux d'intégration de services**, qui **jouent un rôle opérationnel et clinique plus ciblé**. Ces centres agissent comme des **lieux d'expertise et de coordination directe des services**, permettant de **mieux arrimer les interventions** dans des contextes où les clientèles sont particulièrement vulnérables.

**Parmi ces initiatives, deux centres se trouvent sur notre territoire :**

- ▶ Ayant ouvert ses portes depuis août 2018, le SIAM, (Services Intégrés en Abus et Maltraitance), est un lieu physique où les enfants et adolescent-e-s victimes de maltraitance (abus physique, abus sexuel et négligence grave), ainsi que leur famille, reçoivent l'aide d'une équipe multidisciplinaire. Toute l'offre de service repose sur le souci d'éviter de revictimiser la personne mineure. De plus, du soutien est apporté aux parents non-abuseurs afin de faciliter le rétablissement optimal des jeunes.

L'approche collaborative du SIAM est axée sur la complémentarité des expertises médicale, psychosociale, sociojudiciaire et policière. Elle permet une prise en charge globale de l'enfant ou de l'adolescent-e en lui offrant les soins et les services dont il.elle a besoin sans qu'il.elle lui soit demandé de se déplacer d'un endroit à un autre, par exemple au poste de police, à l'hôpital, au bureau du DPCP (palais de justice), etc.

- ▶ Le **Centre d'expertise Le Colibri**, plus récent, agit comme un **pôle d'intégration des services** pour les **personnes victimes de violences sexuelles ou conjugales**, souvent désaffiliée du système de santé, en favorisant un **parcours d'aide intégré** et une **collaboration étroite** entre les acteurs du milieu de la justice, de la santé et du communautaire.

Ces comités et ces centres permettent donc de **mettre en place des solutions concrètes et concertées** pour répondre aux besoins des personnes victimes ou vulnérables, tout en assurant une **cohérence d'action entre les réseaux** de la santé, des services sociaux, du communautaire et du judiciaire.

Voyons maintenant plus en détails les **résultats de nos actions directes** au sein des **centres de services intégrés**.

### SIAM



Au cœur de cette trajectoire, le **CAVAC de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches** joue un rôle essentiel. En plus d'offrir l'ensemble de ses **services réguliers d'accompagnement et de soutien**, l'équipe intervient directement auprès des **enfants victimes** ainsi qu'auprès du parent non-abuseur, afin de les outiller face au processus judiciaire et de favoriser le rétablissement de l'enfant. Cet accompagnement inclut de l'information, du soutien émotionnel et de la sensibilisation sur les attitudes aidantes et les stratégies concrètes à adopter à la maison.

### Statistiques SIAM 2024-2025

L'année 2024-2025 a été marquée par une **hausse importante des demandes de services**. Le nombre de références effectuées vers le CAVAC a atteint 297 (comparativement à 238 en 2023-2024), alors que 394 offres de services ont été réalisées (238 l'an dernier).

Le **nombre de dossiers ouverts** s'élève à **271** (179 en 2023-2024) et le **nombre de dossiers actifs** à **543** (390 en 2023-2024). Au total, **7 560 interventions** ont été effectuées, contre **4 834** l'an dernier, soit une **hausse de plus de 56 %**.

Cette augmentation s'explique notamment par la **mise en place d'un mécanisme de référence automatique** dès l'autorisation des dossiers par le DPCP et par les **vérifications trimestrielles effectuées auprès des corps policiers**. Elle reflète également quelques situations où **un même accusé était lié à plusieurs victimes**, entraînant une hausse ponctuelle des références.

Près de **29 % des interventions** ont impliqué un **contact direct avec les partenaires du SIAM**, une proportion nettement supérieure à celle observée dans les services courants (12 %), illustrant la **forte intersectorialité du modèle SIAM**.

### Portrait de la clientèle

Parmi les références reçues cette année, **73 % concernaient des garçons, 26 % des filles et 1 % d'autres identités de genre** – une **inversion des proportions habituelles** attribuable à certains dossiers comportant de **multiples victimes masculines**.

Les enfants référés étaient âgés de **0 à 5 ans dans 6 % des cas, 6 à 11 ans dans 26 %, 12 à 17 ans dans 66 %, et 2 % avaient 18 ans** au moment de la référence.

En ce qui concerne la nature des infractions, **66 % des dossiers concernaient des infractions à caractère sexuel, 27 % des abus physiques, 3 % de leurre, et 4 % d'autres infractions**.

Dans **35 % des cas**, le crime a été commis par un **membre de la famille**, tandis que **65 % des auteurs étaient des tiers** (inconnu, famille élargie, enseignant, coach, voisin). Les **événements multiples** représentaient **58 % des situations**, contre **42 % pour les événements uniques**.

Enfin, **67 % des dossiers** ont mené à des **accusations portées par le DPCP, 10 % à un refus d'accusation**, tandis que **23 % étaient toujours sous enquête** au moment de la reddition.

Le développement du SIAM illustre la **maturité du modèle d'intervention concertée** et la **valeur ajoutée de la présence du CAVAC** dans cette trajectoire.

### Centre d'expertise Le Colibri

Bien que le **Centre d'expertise Le Colibri (initialement connu sous le nom de SIVA)** ait amorcé ses activités en **juillet 2023 au 55 chemin Ste-Foy**, l'implantation du modèle intégré de services demeure progressive. À ce jour, les **services du réseau de la santé et des services sociaux** sont les seuls pleinement déployés sur le site temporaire du **CLSC de la Haute-Ville**.

Les **autres partenaires institutionnels et communautaires**, dont le CAVAC, ne sont pas encore installés dans les lieux, et la **faisabilité d'une cohabitation intersectorielle** fait toujours l'objet d'**analyses et de réflexions**. Les **plans d'aménagement** et la **définition des trajectoires psychosociales** sont également en cours d'évaluation afin d'assurer une intégration optimale des services.

Comme pour tout projet d'envergure intersectoriel, cette phase de mise en œuvre s'accompagne de **nombreux ajustements** et de **questionnements légitimes** quant à l'organisation concrète des services et au rôle respectif des partenaires. Le CAVAC demeure engagé dans cette démarche, contribuant à la recherche de solutions **favorisant la cohérence, la clarté et l'efficacité du futur modèle intégré**.

Au cours de l'année **2024-2025**, le CAVAC a pris part à **vingt-six (26) rencontres** réparties entre le **comité stratégique**, le **comité de coordination** et divers **comités ad hoc**, témoignant de son **implication soutenue** dans la consolidation du projet.

Dans la prochaine année, le **CAVAC continuera de jouer son rôle au sein des comités de travail** en mettant à profit son **expertise psychosociojudiciaire et sa connaissance approfondie des besoins des personnes victimes**, afin de **soutenir l'évolution** du projet vers un modèle d'intégration pleinement fonctionnel.

## Concertation régionale

La **concertation** constitue un levier essentiel de l'action du CAVAC, permettant d'assurer la **cohérence des interventions**, la **continuité des services** et la **mise en commun de l'expertise** des partenaires du milieu communautaire, judiciaire et institutionnel. L'équipe participe activement à de nombreuses **tables de concertation** et **instances de coordination régionales**, contribuant ainsi à l'amélioration des pratiques et au développement d'une réponse concertée aux besoins des personnes victimes.

### Violence conjugale

Le CAVAC est impliqué dans plusieurs **tables et ententes régionales** visant à prévenir et à contrer la violence conjugale, notamment :

- ▶ Table de concertation en violence conjugale et familiale de **Portneuf** ;
- ▶ Comité des personnes ressources et en autorité via l'entente **Carrefour Sécurité en violence conjugale (CSVC)** de l'ensemble du territoire (cellules d'intervention rapide) ;
- ▶ Tables de concertation en violence conjugale de **Québec-Métro, Charlevoix, du Littoral, de Montmagny-L'Islet** et de **Beauce-Etchemins**.

### Violence à caractère sexuel

L'équipe contribue également aux **comités régionaux et spécialisés** en matière d'agression et d'exploitation sexuelle, dont :

- ▶ Comité régional en agression sexuelle de la **Capitale-Nationale** ;
- ▶ **Comité de révision de dossiers d'agression sexuelle** avec le **Service de police de la Ville de Lévis** ;
- ▶ **REMAS** (Comité de révision des enquêtes en matière d'agression sexuelle) du **Service de police de la Ville de Québec** ;
- ▶ Table régionale en agression sexuelle de **Chaudière-Appalaches** ;
- ▶ **Communauté de pratique et groupe de soutien pour les proches** de victimes d'exploitation sexuelle ;
- ▶ Comité **VIP** (volet intervention prostitution) à **Lévis** ;
- ▶ Table régionale en **exploitation sexuelle** de la **Capitale-Nationale**.

### Aînés

En matière de maltraitance envers les personnes âgées, le CAVAC est partenaire de plusieurs **comités régionaux et mécanismes concertés d'intervention**, notamment :

- ▶ Comité régional des **intervenant-e-s pivots experts** pour contrer la maltraitance envers les aînés ;
- ▶ **Processus d'intervention concertée** pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées.

### Jeunesse

Enfin, l'équipe participe à deux comités visant à améliorer les pratiques d'intervention auprès des **jeunes victimes et témoins**, dont :

- ▶ **Comité directeur et comité exécutif du SIAM** ;
- ▶ **Table sociojudiciaire jeunesse**.



# Rayonnement et sensibilisation



Le CAVAC de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches a poursuivi en 2024-2025 un **important travail de rayonnement** à travers le territoire, rejoignant **plus de 725 personnes** par des **activités de sensibilisation, de formation et de représentation**.

Ces actions ont permis de **faire connaître les services du CAVAC**, de **renforcer les partenariats locaux** et de **mieux faire comprendre les réalités vécues par les personnes victimes**.

## Région de la Capitale-Nationale

Dans la région de **Charlevoix**, plusieurs **présentations de services** ont été offertes auprès d'organismes communautaires et institutionnels, notamment à la **Maison La Montée**, au **CALACS de Charlevoix**, au **Centre des femmes de Charlevoix**, au **CLSC de Baie-Saint-Paul**, au **Centr'Hommes** et au **Centre de prévention du suicide**. L'équipe s'est également impliquée dans les **12 jours d'action contre les violences faites aux femmes** et dans diverses rencontres avec le **DPCP** et le **réseau de la santé**.

Dans le cadre de la **Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels**, le CAVAC a organisé **deux conférences grand public** :

- ▶ *Un pas après l'autre : cheminer dans le deuil*, en collaboration avec **Deuil-Jeunesse** ;
- ▶ *Les impacts d'un traumatisme : les comprendre pour mieux les accueillir*, en partenariat avec **Julie Fournier, T.S. et psychothérapeute**.

À **Québec**, le CAVAC a été présent à de nombreuses activités de représentation, dont :

- ▶ une **midi-conférence** en collaboration avec **Équijustice** ;
- ▶ une **conférence dans le cadre de la Tournée des Cégeps alliés** avec **FMHF** et **Mirépi** ;
- ▶ trois **points de sensibilisation** durant les **12 jours contre la violence envers les femmes**, en collaboration avec la **SQ**, le **SPVQ**, le **DPCP** et **Violence Info** ;
- ▶ des **présentations à l'Université Laval** et au **Cégep de Québec**, incluant un **panel en droit criminel** et une **soirée réseautage** organisée par les étudiants en criminologie.

L'équipe a également pris part à plusieurs **événements de réseautage**, dont les **assemblées générales** du **CSVIC** et du **PIPQ** qui soulignait son 40<sup>e</sup> anniversaire.

## Région de Chaudière-Appalaches

Des **présentations de services** ont eu lieu à la **Maison La Gîtée** (qui a fêté son 40<sup>e</sup> anniversaire), du **CEPS Beauce-Etchemins** et de l'**école Jésus-Marie**, en plus d'une **participation à la journée annuelle des tables régionales** en violence conjugale et sexuelle. L'équipe a aussi accueilli une **stagiaire du Cégep de Thetford Mines** pour un stage d'observation. Enfin, le CAVAC s'est impliqué dans l'organisation d'une activité organisée par la **Table de concertation en violence du Littoral** dans le cadre des 12 d'actions contre les violences faites aux femmes.



LE CAVAC ENTEND MAINTENIR UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LES INSTANCES DE CONCERTATION RÉGIONALES ET PROVINCIALES, TOUT EN POURSUIVANT SES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE RAYONNEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ.

# Perspectives 2025-2026

L'année 2025-2026 s'annonce **sous le signe de la consolidation et de la continuité**. Après une **période marquée par d'importantes transformations** et la mise en œuvre de **nouveaux projets**, le CAVAC de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches concentrera ses efforts sur la **stabilisation de l'équipe**, le **renforcement des habiletés cliniques** et la **pérennisation des partenariats intersectoriels**.

Le **recrutement et la rétention du personnel demeureront au cœur des priorités**, tout comme **l'harmonisation des pratiques** et la **mise en place d'outils de soutien clinique** adaptés à la **complexité croissante des situations vécues** par la clientèle.

Sur le plan du développement, l'année à venir sera également consacrée à la **consolidation du rôle du CAVAC dans les trajectoires intégrées de services**, ainsi qu'à la **poursuite du déploiement des tribunaux spécialisés**. Ces collaborations continueront d'appuyer la vision d'un accompagnement humain, cohérent et accessible, centré sur les besoins des personnes victimes et de leurs proches.

Toujours sur le plan du développement, **le CAVAC entend déployer**, en collaboration avec le Bureau des Affaires de la Jeunesse, son offre de service aux jeunes victimes dans les causes où les accusés sont également mineurs. Nous souhaitons accroître notre présence et assurer un accompagnement adapté et à offrir le programme de préparation au témoignage.

Enfin, **le CAVAC entend maintenir une présence active dans les instances de concertation régionales et provinciales**, tout en poursuivant ses **actions de sensibilisation et de rayonnement auprès de la communauté**.

**Ces perspectives s'inscrivent dans une volonté claire** : assurer la **continuité et la qualité des services**, tout en contribuant à **bâtir un réseau d'aide fort, intégré et durable pour les années à venir**.

# Remerciements

Le **CAVAC de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches** souhaite exprimer sa **profonde reconnaissance à l'ensemble des partenaires du milieu judiciaire, de la santé et des services sociaux, ainsi qu'à de nombreuses organisations publiques** avec lesquelles nous collaborons au quotidien pour offrir des services de qualité aux personnes victimes d'infractions criminelles.

## Partenaires financiers et institutionnels

Ministère de la Justice du Québec – Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC) ■ Réseau des CAVAC ■ Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ■ Bureau des Affaires de la Jeunesse ■ Direction de la protection de la jeunesse ■ Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) ■ Équijustice Lévis ■ Équijustice Capitale-Nationale ■ DSPC Québec-Charlevoix / Ste-Foy et Chaudière-Appalaches ■ Service de police de la Ville de Lévis ■ Service de police de la Ville de Québec ■ Service de Police de Wendake ■ Sûreté du Québec ■ IVAC / CNESST / SAAQ ■ CIUSSS de la Capitale-Nationale et CISSS de Chaudière-Appalaches ■ Constables spéciaux et personnel du greffe ■ SIAM ■ Ligne Rebâtir

## Partenaires communautaires

Maison du Cœur pour femmes ■ CRIPE – Comité régional des intervenants pivots experts ■ Maison Hélène-Lacroix ■ Mirépi Maison d'hébergement ■ La maison La Montée ■ Maison des femmes de Québec ■ Maison des femmes immigrantes ■ CALACS de Charlevoix ■ Viol-Secours – CALACS de Québec ■ Maison communautaire Missinak ■ Havre des femmes ■ Havre L'Éclaircie ■ CDFM Huron-Wendat ■ Maison La Gitée ■ La Jonction pour Elle ■ CALACS Rive-Sud ■ SOS Violence conjugale ■ CALACS Chaudière-Appalaches ■ Maison Marie-Rollet ■ AQPV ■ PECH ■ La Boussole ■ La Ressource en santé mentale de Lévis ■ PIPQ ■ Centre de crise ■ Carrefour Sécurité Violence conjugale ■ Table de concertation sur l'abus, la négligence et la violence envers les aînés de la Vieille-Capitale ■ Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent ■ Table de concertation en violence conjugale et familiale de Portneuf ■ Centre d'amitié autochtone ■ Table de concertation en violence conjugale de Thetford Mines ■ Table régionale en exploitation sexuelle de la Capitale-Nationale ■ Table Carrefour violence-conjugale de la Capitale-Nationale ■ Table de concertation violence-conjugale Montmagny-L'Islet ■ Table de concertation en violence conjugale de Charlevoix.





### **Siège social**

1265, boul. Charest Ouest, suite 1000, Québec (Québec) G1N 2C9

**T 418 648-2190 ou 1 888 881-7192 ■ F 418 648-8110**

### **Points de service**

Lévis • Palais de Justice de Québec • Palais de Justice de La Malbaie • Palais de Justice de St-Joseph-de-Beauce  
Palais de Justice de Thetford Mines • Palais de Justice de Montmagny • SIAM • siège social - Portneuf •  
Quartier général de la SQ • Centrale du SPVQ • Centrale du SPVL

[cavac.qc.ca](http://cavac.qc.ca)